



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt

**écophyto2018**

**Service régional de l'alimentation**

Dossier suivi par :

Georges FOUILLEUX

Chef de projet Ecophyto 2018

pour la région Île-de-France

DRIAAF/SRAL

18 avenue Carnot

94234 CACHAN CEDEX

Tél : 01 41 24 18 25

fax : 01 41 24 18 32

e-mail : [georges.fouilleux@agriculture.gouv.fr](mailto:georges.fouilleux@agriculture.gouv.fr)

**Compte rendu de réunion du comité régional  
d'orientation et de suivi (CROS)  
du 22 septembre 2011**

**Objet de la réunion : État d'avancement et perspectives du plan Ecophyto 2018 en Ile-de-France**

Participants	70 participants – voir liste
Plan de diffusion	Participants et invités, - DRIAAF : direction, SRAL

Documents mis à disposition des participants : note de suivi 2008-2009, diaporamas présentés, dépliants Ecophyto, brochure Infophyto n°7, Actu Phyto août 2011, bulletin de santé du végétal, fiches d'information sur le Certiphyto et sur le financement de projets régionaux.

Ces documents, ainsi que ce compte-rendu, sont disponibles sur le site internet de la DRIAAF : <http://www.draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/rubrique487>.

**Ouverture de la séance - Daniel Canépa, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris**

Pièce à consulter sur le site internet DRIAAF : *Discours du préfet de la région d'Île-de-France*

Après avoir rappelé le rôle des produits phytosanitaires dans l'évolution de l'agriculture, de l'alimentation et de la gestion des espaces verts, Daniel Canépa souligne les problèmes actuels de leur impact sur la santé et l'environnement.

La prise de conscience sociétale a accompagné l'évolution de la réglementation, tant au niveau communautaire que national.

Cette évolution s'est traduite par la mise en place du plan Ecophyto 2018 en 2008, dont la déclinaison régionale a été lancée lors d'un premier CROS qui s'est tenu le 22 mars 2010.

Le présent CROS permet de faire état des avancées dans les différents domaines du plan.

Tous les constats montrent que l'engagement de l'ensemble des acteurs sur cette thématique complexe est indispensable. Le plan Ecophyto 2018 remet en cause des habitudes fortement ancrées, et l'objectif demandé de réduction d'usage des produits phytosanitaires nécessitera des évolutions significatives des pratiques de protection des végétaux, dans les zones agricoles et non agricoles.

Le préfet note les avancées après dix-huit mois de mise en œuvre et insiste sur deux points prioritaires pour la poursuite des travaux :

- la mise en place de plans d'actions dans les aires d'alimentation des captages prioritaires
- l'exemplarité de l'Etat et des collectivités dans les zones qu'ils doivent entretenir.

### **Intervention de Pascale Margot-Rougerie, Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Pascale Margot-Rougerie rappelle l'ordre du jour de la réunion, construit pour faire état des avancées nationales et développer les principaux axes de travail initiés au niveau régional. Au plan régional, il s'agit de présenter la réalisation d'une note de suivi de l'usage des produits phytosanitaires, la mise en place de groupes de fermes de références, l'organisation du dispositif d'épidémiologie, la mise en œuvre des plans d'action sur les captages prioritaires et la conduite de réflexions sur les actions en zones non agricoles. Seront également évoquées les modalités de financement de projets régionaux.

Avant de laisser la parole à Georges Fouilleux, chef de projet Ecophyto Ile-de-France, elle présente Jérôme du Cray nommé animateur Ecophyto lors du groupe « projets territoriaux » du 13 janvier 2011, conformément aux dispositions nationales qui prévoient qu'un animateur Ecophyto positionné en chambre régionale d'agriculture soit désigné dans chaque région. Jérôme du Cray est également animateur interfilière du dispositif d'épidémiologie.

### **Etat d'avancement du plan Ecophyto 2018**

Georges Fouilleux, chef de projet Ecophyto, DRIAAF

Pièces à consulter sur le site internet DRIAAF :

Etat d'avancement du plan régional

Certiphyto et la certification d'entreprise

Ecophyto est une exigence européenne. Les Etats membres doivent mettre en place des plans d'action nationaux, et transmettre des bilans de leur mise en œuvre à la Commission.

En complément de ce plan, des dispositions réglementaires permettent de mieux encadrer les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits, tout en favorisant une plus grande disponibilité des substances les moins nocives, notamment au bénéfice des plus petites filières (usages orphelins).

Au niveau régional, Ecophyto est désormais bien installé. Tous les groupes ont été réunis cette année.

Pour le certiphyto et la certification des entreprises, les textes réglementaires seront bientôt publiés. Une fiche récapitulative des dispositions prévues est jointe au dossier.

### **Situation régionale et son évolution**

Christian Dron, en charge d'Ecophyto sur les questions agricoles, DRIAAF

Christine Fabry en charge de l'expertise de la qualité de l'eau, DRIEE

Pièces à consulter sur le site internet DRIAAF:

Usage des produits phytosanitaires, la situation régionale et son évolution *note de suivi 2008-2009*

Note de suivi n°1

Annexe à la note de suivi n°1

Etat de la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires

#### **1 . Usage des produits phytosanitaires, la situation régionale et son évolution *note de suivi 2008-2009***

##### **Mise en place d'un cadre méthodologique de suivi**

Le plan ECOPHYTO vise à terme de 10 ans de réduire l'usage des produits phytosanitaires de -50% si possible, accompagné d'une amélioration des profils toxicologiques et environnementaux. L'objectif principal du plan ECOPHYTO est quantifié. En conséquence, les indicateurs de suivi prennent une place centrale. En Ile-de-France, compte-tenu de la part de la pression d'usage dominante liée à l'activité agricole (>90%) et de la non disponibilité de données concernant l'usage non-agricole, la démarche de suivi est, au moins dans une première phase, centré sur le volet agricole.

L'indicateur central pour ECOPHYTO 2018 est le NODU. Le NODU comptabilise le nombre d'équivalents « doses homologuées » vendues sur une zone géographique, avec segmentation possible par fonction d'usage et par classe

de risque. Cependant différents problèmes liés à la mise en place de la banque nationale ventes distributeurs (BNVD) ont rendu cet indicateur non exploitable au niveau régional. Cette difficulté n'a cependant pas compromis la mise en place d'un cadre méthodologique de suivi du plan Ecophyto au niveau régional.

Un indice complémentaire de NODU et calculé à partir des données du RICA (réseau d'information comptable agricole) a été mis en place. Cet indice permet de pallier aux difficultés actuelles rencontrées dans l'utilisation de l'indicateur NODU au niveau régional. Cet indicateur permet de mesurer l'évolution d'usage des produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

Outre le suivi d'évolution d'usage, le suivi du plan doit permettre de comprendre la part du conjoncturel (contexte agro-climatique et économique) de celle du structurel (évolution profonde des pratiques culturales) dans l'évolution d'usage. Il s'agit également d'appréhender les enjeux sur la rentabilité économique des exploitations, ainsi que de mettre en perspective la pression avec les impacts sur le milieu. Une série de variables indicatrices jugées comme les plus synthétiques et les plus pertinentes pour le suivi pluriannuel du plan ont été mises en place. Ainsi, il est possible de produire une caractérisation synthétique sur un ensemble de paramètres pouvant interférer ou être influencés par une politique de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

D'autres indicateurs sont à l'étude sur différentes thématiques notamment le risque sanitaire (ANSES), la qualité des eaux souterraines (DRIEE), la biodiversité, une meilleure caractérisation de la part des facteurs biotiques et abiotiques dans l'expression de la production végétale (INRA).

Enfin, en complément du NODU initial ne couvrant pas certains usages, des NODU spécifiques sont développés au niveau national pour apprécier l'évolution d'usage sur les thèmes respectifs ZNA, semences et biocontrôle.

### **Analyse de la situation et de l'évolution d'usage en Île de France**

La campagne culturale 2007-2008 a permis de valoriser le déploiement d'une stratégie d'intensification du fait de contextes agro-climatique et économique porteurs. En conséquence, 2008 comme année de référence du plan Ecophyto est une référence élevée puisque l'usage était de 10% supérieur à celui du passé récent.

La campagne 2008-2009, a montré la non pertinence du maintien d'une stratégie d'intensification dans un contexte économique défavorable. La réduction d'usage est chiffrée à -1% en Île-de-France contre -3.3% au niveau France. En 2009, deuxième année du plan Ecophyto, il n'y a pas de constat d'évolution structurelle, par contre l'opportunité conjoncturelle qui existait du fait d'une pression biotique modérée n'a pas été saisie.

Pour certaines molécules herbicides, une relation nette est constatée entre l'intensité d'utilisation (*pression*) et la fréquence et le niveau de détection dans les eaux superficielles (*impact*).

## **2. État de la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires en Ile-de-France**

La DRIEE Île-de-France a mis en place en 2002 un réseau de suivi spécifique de la contamination phytosanitaire dans les eaux superficielles, appelé «réseau phyto». Ce dispositif permet de dresser un bilan qualitatif et quantitatif des résidus de produits phytosanitaires dans les cours d'eau franciliens.

Lors de la période d'analyse 2008/2009, environ 400 molécules ont été recherchées sur 78 stations (7 campagnes de prélèvements). 223 ont été quantifiées au moins une fois au cours des campagnes de mesures et se décomposent en 48% d'herbicides, 18% de fongicides, 23% d'insecticides, 9% de métabolites et 2% d'autres utilisations (régulateurs, etc.).

### **Etat de la contamination des eaux superficielles en Île de France**

Les cours d'eau d'Île-de-France sont toujours fortement contaminés par les produits phytosanitaires: plus de 200 substances retrouvées en 2008/2009 (dont 50% d'herbicides)

Les niveaux de concentration sont non négligeables (la somme des molécules est comprises majoritairement entre 1 et 5 µg/l), notamment au regard des seuils relatifs à l'eau potable (potabilisation / distribution).

Depuis la mise en place du suivi en 2002, de nombreux bassins versants sont et restent en mauvaise qualité selon le système d'évaluation de la qualité de l'eau (SEQ-Eau). Il n'y a pas d'évolution tangible vers une amélioration.

Le nombre de molécules différentes retrouvées sur chaque station peut être très élevé (en 2008/2009, presque systématiquement supérieur à 40 et pouvant dépasser 80).

Un décryptage plus précis de l'évolution des teneurs montre que l'isoproturon est chaque année retrouvé à de fortes concentrations en période de traitement. Par contre on enregistre une nette diminution de la détection du diuron depuis son interdiction en 2008.

Les produits phytosanitaires sont également retrouvés dans les eaux souterraines, ces dernières étant fortement liées aux eaux superficielles (alimentation nappes-rivières).

Pascale Margot-Rougerie précise que le NODU régional qui nous a été communiqué n'était pas utilisable en 2010 ce qui a conduit la DRIAAF à mener une réflexion pour proposer un indicateur complémentaire, actuellement en cours d'étude au niveau du groupe indicateur national.

Sur la période 2008-2009, nous assistons à une première inflexion de l'usage des pesticides : -1%. Cela est proche de la tendance constatée au plan national (-3%) mais encore loin de l'objectif visé (-50%). Quatre ans après son lancement, cette année 2011 voit le plan Ecophyto se mettre concrètement en place dans ses différents axes : les premiers groupes de fermes de référence sont installés, des projets de recherche viennent d'être lancés, la certification des applicateurs, distributeurs et conseillers est engagée, les réseaux de surveillance des parasites sont organisés. L'ensemble de ces actions vont permettre une sensibilisation des parties prenantes à la réduction de l'usage des pesticides et proposer des solutions techniques pour une plus grande autonomie des exploitations vis-à-vis de ces produits.

Les représentants des agriculteurs déplorent d'être trop souvent montré du doigt. Ils rappellent que la profession s'est engagée depuis longtemps vers la réduction d'usage des produits phytosanitaires. Ils insistent sur la nécessité, pour aller plus loin, de renforcer les actions de recherche permettant le développement de méthodes alternatives et souhaiteraient que le conseil porte également sur ces techniques, avec une séparation de la vente et du conseil. Ils insistent aussi sur le frein au développement de l'agriculture biologique : le manque de disponibilité à la commercialisation en France, de méthodes de lutte autorisées en agriculture biologique. Certains regrettent que le bulletin de santé du végétal ne fasse pas de préconisation de lutte.

### **Evolution des pratiques phytosanitaires en agriculture – fermes de référence**

Jérôme du Cray, animateur Ecophyto, chambre régionale d'agriculture

David Eymard, ingénieur réseau, chambre interdépartementale d'agriculture

Olivier Barnay, directeur adjoint de la chambre d'agriculture 77

Christian Dron, en charge d'Ecophyto sur les questions agricoles, DRIAAF

#### Pièce à consulter sur le site internet DRIAAF:

Action DEPHY et réseau de fermes de référence

L'action nationale DEPHY (Démonstration, Expérimentation, production de références PHYtosanitaires), dont les fermes de référence sont une composante essentielle, est lancée.

Trois groupes de fermes d'une douzaine d'exploitations chacun ont été organisés en Ile de France : deux portés par la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, un par la chambre interdépartementale, chaque groupe étant animé par un ingénieur réseau.

Depuis leur lancement en février 2011, un diagnostic a été élaboré pour chacune des exploitations :

- réaliser un diagnostic initial de la situation de chaque ferme
- décrire les systèmes de cultures mis en œuvre
- décrire les systèmes décisionnels et les systèmes pratiqués pour le système étudié
- caractériser les résultats obtenus par le système étudié
- évaluer les performances agronomiques, techniques, économiques, environnementales.

Il sera complété cet automne par un bilan de campagne 2010-2011, ce qui permettra de construire un projet individuel 2011-2013.

En parallèle, des actions de démonstration et de communication ont été conduites à partir des exploitations engagées dans les groupes.

Pascale Margot-Rougerie remercie l'ensemble des agriculteurs qui se sont portés volontaires pour cette démarche essentielle du plan Ecophyto. Elle indique que ces travaux des groupes vont permettre d'acquérir de nouvelles références techniques pour réduire l'usage des pesticides, tout en assurant une rentabilité des exploitations. Elle souligne l'importance de l'accompagnement individuel des agriculteurs. Le conseil est en effet une clé de la réussite pour atteindre les objectifs de réduction que chaque agriculteur envisage d'atteindre.

Les ingénieurs réseaux soulignent que les exploitations qui se sont engagées sont volontaires, sensibles à la réduction d'usage depuis longtemps. Mais elles ne sont pas le reflet des pratiques en Ile-de-France, et cette démarche n'est pas généralisable telle quelle aujourd'hui.

Des représentants des professionnels agricoles regrettent que les exploitations qui s'engagent dans cette démarche ne puissent bénéficier d'aucun appui financier, compte tenu des risques techniques et économiques qu'ils prennent. Ils s'inquiètent des montants engagés dans Ecophyto et font part de leur pessimisme sur les résultats qui en seront retirés.

## **Surveillance biologique du territoire**

Jérôme du Cray, animateur interfilière SBT de la chambre régionale d'agriculture

*Pièce à consulter sur le site internet DRIAAF:*

Réseau d'épidémiosurveillance francilien

Jérôme du Cray rappelle les objectifs fixés au niveau national, qui sont de suivre l'état sanitaire et phytosanitaire des végétaux, d'observer l'apparition éventuelle d'effets non intentionnels des pratiques agricoles sur l'environnement et d'éditer un bulletin de santé du végétal (BSV) pour chaque filière.

Il présente l'organisation du réseau en Île-de-France. Cinq bulletins sont actuellement édités : grandes cultures – arboriculture – maraîchage – horticulture pépinières – ZNA, et avec des financements consacrés de 353 000 euros de subvention ONEMA en 2011).

Il détaille le contenu du bulletin de santé du végétal : description de la situation sanitaire (synthèse des observations, relevés de pièges...), analyse du risque en fonction des stades phénologiques et de sensibilité des cultures, de la météorologie, des seuils de nuisibilité, des données des modèles. Il rappelle que le BSV ne doit pas contenir de préconisation.

Il souligne qu'une attention particulière est portée au plan de diffusion du bulletin et qu'en 2011 les perspectives d'amélioration du dispositif sont de renforcer les réseaux, notamment en grandes cultures, maraîchage et zones non agricoles, de réaliser un plan de communication, de faciliter les échanges de données entre les opérateurs et d'améliorer la qualité de l'analyse de risque.

Pascale Margot-Rougerie fait état de son rôle en tant que commissaire du gouvernement. Deux ans après la réforme souhaitée par le Ministre, la DRIAAF se félicite de la mise en place des réseaux d'épidémiosurveillance en Ile-de-France, réseaux qui reposent sur un schéma bien établi, représentatif de la diversité des filières et qui associent les principaux partenaires régionaux.

La DRIAAF réalise un contrôle administratif et un contrôle technique qui la conduit à encourager une densification des réseaux grandes cultures et maraîchage, une diffusion encore plus large des BSV et une évaluation de l'impact de ces BSV sur le conseil et les pratiques.

Elle insiste sur le fait que la connaissance de l'état sanitaire des végétaux constitue un appui indispensable pour la conduite des cultures et la gestion des espaces non agricoles. Il s'agit aussi d'un outil stratégique pour les exportateurs puisqu'il permet la certification phytosanitaire des produits végétaux circulant dans l'Union européenne ou exportés.

Elle appelle l'ensemble des acteurs à se mobiliser pour le développement des réseaux et la mise en partage des observations réalisées sur le territoire. Une vigilance particulière doit être apportée par les observateurs sur les problèmes parasitaires émergents et les organismes de quarantaine ; nous découvrons de nouveaux parasites chaque année en Ile-de-France. Elle invite l'ensemble des acteurs du conseil à s'approprier cet outil pour ajuster les préconisations au niveau du risque sanitaire constaté.

## **Evolution des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles**

Carole Foulon, Chef de pôle « eau et environnement » du SRAL, DRIAAF

Rémi Cluset, Chargé de mission agriculture et ressources naturelles, CRIF

*Pièces à consulter sur le site internet DRIAAF:*

Evolution des pratiques en zones non agricoles

Bilan de la politique régionale de l'eau 2007-2011 présenté par le Conseil Régional d'Ile-de-France

### **1. Bilan des actions conduites au niveau national et des réflexions régionales**

Les actions en zones non agricoles concernent différents axes du plan Ecophyto : formation, surveillance du territoire, communication, mais elles se retrouvent surtout dans l'axe 7 : Réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires en ZNA.

Ces actions passent par 2 leviers complémentaires :

- agir sur la réglementation, avec notamment deux arrêtés (révision des conditions d'octroi de la mention « emploi autorisé dans les jardins » - Interdiction des traitements avec des produits à base de substances extrêmement préoccupantes dans les lieux publics,...)
- mobiliser les acteurs concernés :  
Signature d'accords cadre : professionnels des ZNA, jardiniers amateurs, golfs, SNCF-RFF  
Elaboration d'outils : sites informatiques, guides, label...  
Campagne de communication auprès des jardiniers amateurs et du grand public

En Ile-de-France, une réflexion a été initiée en juin 2011 pour définir les axes de travail à développer, dans le prolongement des actions nationales et des nombreux travaux qui préexistent régionalement. Il convient de continuer la sensibilisation des élus sur ces questions et, en complément, il est important de viser d'autres acteurs des ZNA et notamment la SNCF-RFF, les jardinerie et les prestataires d'entretien des espaces verts.

Comme le demande le Préfet de région, une attention particulière devra être portée aux propriétés publiques et privées de l'Etat, ainsi qu'à celles des collectivités.

## **2. Les actions du Conseil régional et de Natureparif en zones non agricoles : la conditionnalité au travers des contrats de bassin ; une cartographie des pratiques des communes.**

Le Conseil régional soutient une approche préventive de la qualité de l'eau. Pour cela, il agit notamment auprès des communes via les contrats de bassin, en liaison avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, sur la base d'une conditionnalité de maîtrise et de réduction des produits phytosanitaires, avec une orientation vers le zéro pesticide à terme.

Il souligne les progrès possibles dans ce sens, tels que le montre le dernier rapport d'Aqui'Brie.

De son côté, Natureparif réalise une cartographie pour répertorier les pratiques des communes en matière d'usage des pesticides. 555 réponses ont été collectées. Cette cartographie est consultable sur le site de Natureparif.

La représentante de l'association des ingénieurs territoriaux de France s'inquiète par rapport à la neutralité du conseil. Elle déplore les pratiques de certaines sociétés phytosanitaires qui démarchent les élus en proposant des plans de gestion impliquant l'utilisation de leurs produits. Elle propose que le préfet adresse un courrier aux élus pour un rappel de la réglementation en vigueur.

Les représentants des jardinerie et des espaces verts insistent sur l'importance de la formation, sur la nécessité d'utiliser un langage commun et compréhensible, et aussi sur la nécessité de rester dans une démarche commerciale pour la diffusion de méthodes alternatives.

### **Etat d'avancement de la protection des captages Grenelle**

Michel Adnot, adjoint au délégué de bassin, chef du service de l'eau - DRIEE

Pièce à consulter sur le site internet DRIAAF:

Les captages « Grenelle », état d'avancement de la démarche en Ile-de-France

La mise en place de la protection des 37 captages prioritaires Grenelle en Île-de-France se fait en plusieurs étapes.

Les délimitations hydrogéologiques sont bien avancées : 95% sont terminées ou en cours.

Les diagnostics des pressions sont commencés à plus de 50%.

Les programmes d'action sont nettement en retard : 8 sont en cours, aucun ne sera vraisemblablement terminé avant mi-2012, alors qu'ils devaient être adoptés pour fin 2011. Ils se heurtent notamment à certaines obstacles : pas de piste d'action en dehors des MAE, difficulté de traiter certaines aires d'alimentation très étendues, et/ou interdépartementales...

Les représentants des agriculteurs font remarquer que les pollutions d'origine non agricole doivent également être prises en compte, que les eaux souterraines doivent être suivies attentivement, et notamment les risques liés aux décharges, à prendre en compte avant qu'il ne soit trop tard.

Par ailleurs, ils demandent que la délimitation des zones s'appuie sur le fonctionnement hydrologique réel dans ces zones, et non pas sur une simple notion géographique.

Michel Adnot précise que le travail de diagnostic et d'analyse doit être fait proprement, même si cela prend du temps, que les risques pour les eaux souterraines sont bien pris en compte, que tous les acteurs sont concernés, et que des zones sensibles à l'intérieur des aires de captage prioritaires sont priorisées dans le plan d'action.

Le représentant de l'Agence de l'eau précise que les contrats passés avec les collectivités comportent toujours un volet sur les produits phytosanitaires en zones non agricoles.

Pascale Margot-Rougerie indique que les enseignements tirés des groupes de fermes (références techniques et modalités d'animation) et des travaux de recherche et d'expérimentation pourront alimenter de manière profitable la mise en oeuvre des plans d'actions sur les AAC.

## Appui au plan Ecophyto en Île-de-France

Georges Fouilleux, Chef de projet Ecophyto, DRIA AF

*Pièces à consulter sur le site internet DRIA AF :*

Appui financier au plan Ecophyto 2018

Le financement des actions régionales dans le cadre du plan Ecophyto 2018

Dans le cadre d'une enveloppe nationale gérée par l'ONEMA, il est possible de demander un financement pour des actions qui seront conduites régionalement en 2012. L'objectif est de faciliter l'émergence de certains projets répondant à des thématiques régionales liées à Ecophyto. Une information a été adressée à l'ensemble des structures membres du CROS au début du mois où ont été indiquées les exigences d'éligibilité et le calendrier.

Il est à noter que ce calendrier est contraint, et qu'il convient de faire remonter les propositions pour le 1<sup>er</sup> octobre, Une note détaillée précise les modalités.

## Conclusion

Hervé Billet, président de la chambre régionale d'agriculture, reconnaît l'importance du plan Ecophyto, à la fois très ambitieux et très difficile, notamment dans le contexte économique actuel de forte variabilité des cours des produits agricoles. L'équilibre devra être trouvé entre exigence environnementale et économie de l'exploitation. Il souligne l'importance de la formation pour accompagner les évolutions de pratiques et revenir à une agriculture plus traditionnelle. Il évoque l'engagement de la profession agricole, en prenant l'exemple du plan départemental de l'eau qui porte l'objectif d'emmener le maximum d'agriculteurs dans ces démarches. Cela nécessitera des moyens financiers supplémentaires. Enfin, il évoque les différences de traitement entre les Etats membres qui conduisent à de réelles distorsions de concurrence et mettent en difficultés certaines filières telles que l'arboriculture.

Pascale Margot-Rougerie, DRIA AF remercie les participants et présente les grandes lignes des prochaines activités des groupes de travail :

Note de suivi	Groupe de travail fin 2011-début 2012, en fonction des instructions nationales
Groupe « pratiques agricoles »	Initialement envisagé à l'automne pour la sélection de nouveaux groupes, il sera proposé en début 2012* pour : - faire un point d'avancement des fermes DEPHY - faire un état des lieux sur le travail d'acquisition de références en lien avec la thématique ECOPHYTO  *en fonction de la date de restitution des travaux des groupes fermes au plan national
Surveillance biologique du territoire	Prochain Comité régional d'épidémiologie en novembre 2011
Zones non agricoles	- Initier un travail avec la SNCF-RFF avant la fin de l'année - Initier la réflexion sur l'État exemplaire, en lien avec les administrations concernées
Aires d'alimentation de captage	Restitution au travers du groupe « projets territoriaux » au premier semestre 2012
Certiphyto	Réunion d'information auprès des organismes de formation et formation de tous les secteurs professionnels concernés par cette certification après la parution des textes
Maîtrise des risques liés aux produits phytosanitaires (axe 9)	Organiser la déclinaison des actions nationales avec les partenaires : MSA, DIRECCTE, ARS

**CROS Ecophyto2018 – 22 septembre 2011**  
**Liste des participants**

**Présidence :** Daniel CANEPA, Préfet de région Ile-de-France

Adnot Michel	DRIEE	Guery Bénédicte	Phyt'eaux Cités
Aldebert Michel	DRIAAF	Guy Yves	Direction départementale des territoires de l'Essonne
Balloy Gilles	ARS - agence régionale de santé d'Île-de-France	Hertzog Clotilde	Direction départementale des territoires des Yvelines
Barnay Olivier	Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne	Huguet Bertrand	DRIAAF
Becid Pierre	union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces verts	Huguet Isabelle	FREDON d'Île-de-France
Bedu Laurent	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne	Jacquin Tristan	Arvalis – Institut du Végétal, centre de Boigneville
Bel Alexandra	BRGM	Larroque Marguerite-Marie	Eaux de Paris
Bias-Morin Cathy	AITF – ville de Versailles	Lattanzio Papaïx Marta	UIPP - union des industries de la protection des plantes
Billet Hervé	Président Chambre régionale d'agriculture	Lavergne Sylvie	DIRECCTE -
Birmant François	Aqui'Brie	Leclere Anne-Sophie	DRIEE
Blanchoud Héléne	PIREN Seine,	Loiseau Claude	Île-de-France Environnement
Bot Pierre	Jeunes agriculteurs d'Île-de-France	Margot-Rougerie Pascale	DRIAAF
Brie Patrick	Direction départementale des territoires de l'Essonne	Martinez Michel-Bernard	Direction départementale des territoires du Val d'Oise
Carcasses Gilles	SNHF – Société Nationale d'Horticulture de France	Mercier Alain	FREDON d'Île-de-France
Chauveau Julien	Jeunes agriculteurs d'Île-de-France	Michotey Thierry	MSA - Mutualité sociale agricole
Clogenson Patrick	Union régionale de la coordination rurale et président de la coordination rurale de Seine-et-Marne	Milard Cyrille	Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
Cluset Rémi	Conseil régional d'Île-de-France	Monereau Julien	DRIEE
De Comarmond Héléne	DRIAAF	Odonnet Muriel	DRIAAF
De Luzy Christian	Fédération nationale des métiers de la jardinerie	Peigney Stéphanie	DRIAAF
De Meaux Grégoire	Jeunes agriculteurs d'Île-de-France	Place Jacques	Conseil général de Seine-et-Marne
De Paepe Isabelle	UIPP - union des industries de la protection des plantes	Pontillon François Xavier	Fédération nationale des métiers de la jardinerie
De Smedt Sylvie	DRIAAF	Portalez Cyril	AESN
Debarre Christophe	syndicat Marne Vive	Pouillart Christine	Conseil général des Yvelines
Dekeyser Barbara	union nationale des entrepreneurs du paysage	Préaux Christian	Conseil général du Val de Marne
Dion Christophe	Chambre interdépartementale	Saizonou Agnès	Aqui'Brie

	d'agriculture d'Île-de-France		
Douzal Yves	DRIAAF	Sambourg Alain	Coordination rurale 77
Dron Christian	DRIAAF	Schulze Bernard	UFC Que Choisir
Du Cray Jérôme	Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Stein Catherine	Fédération régionale des coopératives agricoles
Du Paty François	Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Tissier Jasmine	AGRALYS
Eymard David	Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France	Vallance Michel	Conseil général de l'Essonne
Fabry Christine	DRIEE	Van Vlaenderen Rodolphe	DRIEE
Fauchon Nils	Véolia Eau – Direction technique de Paris	Vial Jean-Claude	DRIAAF
Fouilleux Georges	DRIAAF	Vincent Christophe	Jeunes agriculteurs d'Île-de-France
Foulon Carole	DRIAAF		
Grand Irène	Conseil général de l'Essonne		